

« Le fâcheux trait d'union »

En l'espace de quelques mois, Geste-éditions vient de publier dans sa collection *Parlanjhe* un très complet *corpus* concernant le poitevin-saintongeais. Ce fut d'abord une *Grammaire du poitevin-saintongeais* de Michel Gautier parue en octobre 1993, dont on doit signaler la jolie présentation, justement didactique, et le souci de balayer l'entier champ linguistique, formes de référence et exceptions, tout en nuancant les particularités locales grâce à des cartes montrant les différences entre poitevin et saintongeais. Ce fut ensuite le compte rendu d'un colloque tenu en octobre 1994 à Poitiers, dans le très officiel Hôtel de Région, en présence de son président Jean-Pierre Raffarin, et publié en novembre 1995 sous le titre de *La langue poitevine-saintongaise identité et ouverture*. Une dizaine d'intervenants (dont aucun n'est Charentais, soit dit en passant !) tentent de faire le point sur la délicate question de la langue régionale, statut, avenir, rôle identitaire, etc. On y parle de « langue régionale », récusant le mot « dialecte » comme péjoratif, on n'y évoque surtout pas le mot « patois », mis à la poubelle de la bonne conscience régionale malgré incontestable valeur de proximité affective. On y survole les cas wallon, catalan, corse et occitan, comme pour mieux cadrer des revendications, on y défend surtout, becs et ongles, l'idée que le poitevin-saintongeais est une langue à part et unitaire. Langue à part, elle s'oppose aux autres langues d'oïl dont le « français » ne serait qu'une modalité ; langue unitaire, elle intègre allègrement le saintongeais au poitevin.

On ne pourrait que sourire devant tant de prétentions et d'aveuglement historique si ces prémisses n'aboutissaient pas à une véritable impasse dans laquelle s'enferment tous les efforts identitaires en matière de langue régionale. En effet, puisque le poitevin-saintongeais existe de façon indépendante par rapport au français et non comme une nuance régionale de ce dernier, il convient de le prouver, notamment par une graphie illisible, confondant prononciation et écriture ; le comble est atteint avec lettre « ll » empruntée à l'espagnol pour mouiller le « l », comme s'il fallait un signe étranger pour mettre les points sur ces « i » de l'affirmation de soi ! Le wallon, qui lui se passe de ces tics universitaires ou de ces atours extrémistes, quasi barbudos et hors-saison, base explicitement son identité, donc son existence réelle, sur un vocabulaire différent, une prononciation différente, mais en parfait respect de la graphie et de la grammaire propres à la famille du français. Le wallon se considère comme une « modalité » du français ; c'est sa force, c'est son seul espoir de survie. Le poitevin-saintongeais s'enferme dans des illusions d'indépendance, il n'y gagne que ridicule et isolement funeste à sa pérennité.

Quant à la volonté des Poitevins d'englober grâce à un fâcheux trait d'union le saintongeais dans leur giron, elle me paraît plus le signe d'un impérialisme de faiblesse que l'effet d'une quelconque justification scientifique. Si on analyse le nombre de mots qui sont strictement communs entre le poitevin et le saintongeais (ce qu'universitairement parlant on appelle la « dialectométrie », concept utilisé de préférence par ceux qui récussent les connotations du mot « dialecte » !), on parvient à un maximum de 30%, ce qui signifie que 70% diffèrent, à peu près le même pourcentage qu'entre italien et castillan ! Cette poitevinisation du saintongeais (du « séntunjaes » *sic* !) menée par l'université de Poitiers depuis l'émergence de la région Poitou-Charentes n'est qu'un vague habit d'arlequin créé pour justifier un découpage administratif fragile car sans unité historique, sans ressort économique, sans

capitale d'évidence et sans inclination de ses habitants. Qui plus est, la véritable cuistrerie avec laquelle elle s'effectue et dont la graphie n'est que le symbole le plus apparent, me semble le meilleur moyen de tuer tout attachement, donc toute survie au poitevin-saintongeais !

Je n'aimerais pas qu'en cette pauvre aventure le saintongeais perde de sa chaleur et de sa proximité. Autant je n'apprécie guère ses démangeaisons vers l'obscène ou le poissard, autant son rôle de patois oral, ou si on préfère de « parlange », m'enchanté et me paraît indispensable à l'expression de l'âme charentaise. Sa prononciation qui n'a nullement besoin d'une orthographe séparée du domaine habituel du français (qu'on s'en réfère au wallon !), ses mots si attachants parce que si particuliers et si intégrés à la quotidienneté (je pense à « nabusser, veson, tisanier, songeux, serin, achetis »...) sont, pour moi, la seule vraie sauvegarde du saintongeais, c'est-à-dire une certaine couleur du français, authentique car amicale en même temps que chatoyante, et non ce gargouillis de récupération intellectuelle qui nous vient de Poitiers et se révèle propre à refroidir toute tendresse, toute affection, ce qui justement donne son unique valeur au sentiment d'enracinement qu'on éprouve à l'égard d'une région.

Le troisième élément de ce *corpus* établipar Geste Editions est un impressionnant pavé de près de 500 pages grand format, le *Dictionnaire poitevin-saintongeais* rédigé par Vianney Pivetea. On remarquera que, dans le titre de l'ouvrage, le trait d'union est gommé au profit d'une cohabitation des adjectifs, mais dès l'avertissement il revient en force ! Le lexique est séparé en deux, une première partie traditionnelle à entrée patoise, une seconde à entrée française qui en constitue l'apport le plus original. On voit d'ailleurs avec ce renversement des entrées que nos langues régionales, qui ont oublié leur fonction véhiculaire, ressentent maintenant le besoin d'un appui livresque pour ne pas mourir. Dont acte, et il est important de le signaler : le gros travail (« travail ») de Pivetea (Piveteau) représente une novation encore inconcevable il y a peu dans l'esprit des plus ardents défenseurs de nos langues régionales ; il marque la prise de conscience d'un état de fait irrémédiable, celui de la seule survie possible par des textes fabriqués, élaborés à partir de mots sans spontanéité. Cela se pratiquait depuis déjà bien longtemps ; il ne fallait surtout pas le dire ! Le patois, considéré comme un ensemble n'est plus qu'un code culturel ; en revanche, vécu comme une simple couleur du français, il demeure un véhicule.

Pour cette raison, le dictionnaire de Pivetea fera date dans la culture régionale. On regrettera seulement qu'il ne soit pris totalement dans les filets évoqués plus haut d'un poitevin-saintongeais unitaire et surtout universitaire ! Contrairement au *Glossaire* établi par la SEFCO dont on ne dira jamais assez la richesse, notamment celle des expressions qui donnent la vie à une langue (malheureusement absentes dans l'œuvre de Pivetea), ce nouveau dictionnaire ne relève aucune différence régionale, comme si sa collection de mots était uniforme pour l'ensemble de sa région d'étude. Et comme Pivetea est Poitevin, le saintongeais ou ce qu'il appellerait la branche saintongaise de son poitevin dominant, y est singulièrement mal traité. Sans parler de ce parti pris de modernisation de la langue régionale, quelle qu'elle soit : au hasard, page 466 : « Technicien. nm. technicién. Télégramme. Nm .télégram. Télévision. nf. télévisiun ». Autrement dit, le dérisoire de la pure transcription phonétique et cette pulsion d'absolu propre aux reconstructions linguistiques théoriques... Ainsi transposé par Pivetea, le poitevin-saintongeais n'est qu'un espéranto sans espérance. Et c'est tant mieux pour la vitalité du saintongeais !

Les amoureux du parlange (pourquoi écrire « parlanjhe » en dévalorisant graphiquement le mot, si on sait que le « g » s'aspire en saintongeais ?), les amoureux du parlange donc possèdent dorénavant trois dictionnaires récents à leur disposition : celui de Pivetea, celui de la SEFCO avec le choix d'un « parler populaire » extraordinairement vivant et servi par une graphie « locale » restant parfaitement lisible, le *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest* de Rézeau avec le choix de n'exprimer que des « modalités » du français, cette couleur poitevine ou saintongaise du français évoquée plus haut. Face à ces deux réussites qui servent l'identité régionale chacune à leur façon, celle de la SEFCO en lui apportant de la saveur et celle de Rézeau en lui fournissant de la rigueur, le dictionnaire de Pivetea risque de paraître bien fade dans sa compilation sans nuances et bien naïf dans son totalitarisme pétri de bonne conscience. Tous les passionnés de la région et de ses aspects linguistiques se doivent pourtant de posséder ces livres ; même s'ils peuvent être mis en discussion pour leur impérialisme poitevin et leur gauchisme linguistique, la maladie infantile de tout patois qui cherche à se réveiller, ils forment du matériau qui enrichit notre culture régionale. En cela, la collection *Parlanjhe* de Geste Editions reste inestimable.

(*Aguaine*, juin 1996)

Réflexions autour de Goulebenéze

Ce texte a d'abord été conçu comme un avant-propos éditorial au livre *Goulebenéze, un Charentais par excellence* paru au Croît vif au printemps 2007, c'est-à-dire en plein affrontement entre tenants du « patois saintongeais » et défenseurs de la « langue poitevine-saintongaise ». À la réflexion, son caractère décalé par rapport au contenu du livre m'incita à ne pas le publier. En revanche, tel qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire retouché de quelques erreurs de contenu et de quelques outrances de vocabulaire, il exprime mon point de vue : heureux de voir aboutir la reconnaissance du saintongeais comme « langue de France », autrement dit l'invalidation d'un concept chimérique et usurpé, celui de « poitevin-saintongeais », mais inquiet de la tournure excessive qu'elle pourrait prendre... Je tiens à ajouter que dès qu'a été connu le projet d'un livre sur Goulebenéze dont une annexe linguistique serait rédigée par Éric Nowak, un remueménage sans pareil s'est emparé des défenseurs les plus acharnés du saintongeais, sous prétexte que le « poitevin-polonais » qu'est Nowak n'avait rien à faire en cette aventure et que celui qui l'y avait introduit - en l'occurrence moi-même - n'était qu'un traître ou un naïf, semant le trouble par goût de la provocation et sens des affaires ! Sur le moment, je n'avais nullement apprécié ces attaques en règle, par mail ou internet, surtout celles contre mes auteurs qui n'y étaient pour rien ; aujourd'hui, j'en souris comme on le fait devant les bêtises d'un enfant qui agacent lorsqu'elles se déroulent et plus tard donnent matière au souvenir ! En l'occurrence, celui d'une hénaurme bataille dans un verre d'eau...

Avec le temps, Goulebenéze est devenu une des gloires les plus intimes du pays charentais : son personnage à la fois benaise et ironique correspond en effet aux traits sous lesquels le Charentais aime à se définir. Quant à son œuvre – souvent réduite à deux ou trois « tubes » et à quelques calembours –, elle représente dans sa partie patoise ce que le saintongeais possède

de plus authentique. *Goulebenéze, un Charentais par excellence* se veut un témoignage autour du personnage en même temps qu'un hommage à son œuvre.

Ouvert par un magnifique portrait du barde par Gaston Balande, le livre comprend trois parties principales : Pierre Péronneau, le petit-fils de Goulebenéze, y rappelle ses origines familiales et sa légende locale. Charly Grenon, mémoire vive du folklore charentais, y retrace les facettes souvent méconnues de ce que fut sa carrière de barde, de poète et d'homme de scène. À eux deux, ils ont mené une recherche approfondie d'archives privées et publiques pour nous donner les «œuvres complètes» de Goulebenéze qu'ils ont également commentées. Ce ne fut pas un mince travail car de nombreux textes qui y figurent relevaient de feuilles volantes ou d'articles épars. D'où leur prudence à considérer leur collecte comme définitive...

En annexe à leur travail et bien que l'œuvre de Goulebenéze ne soit pas réductible à ses textes en saintongeais, j'ai personnellement souhaité qu'une étude de la langue de Goulebenéze soit publiée, à la fois comme un premier appareil scientifique dédié à son œuvre et comme un salut à l'authenticité saintongaise de son patois. Ayant apprécié le sérieux et la mesure des recherches d'Éric Nowak, je lui ai confié cette mission, en plein accord avec Charly Grenon et Pierre Péronneau qui ont d'ailleurs eu connaissance du texte avant sa publication et ont suggéré quelques nuances et corrections à son auteur.

Une fois cette décision éditoriale connue, Pierre Péronneau, Charly Grenon et moi-même avons été soumis à des pressions de toutes sortes de la part d'un petit groupe se prétendant le seul à valablement représenter la défense du saintongeais et à se battre contre toute menace réelle ou supposée à son encontre.

D'où, au printemps 2006, une série de lettres ouvertes largement diffusées par *mail* et d'articles de magazines laissant entendre ou claironnant que nous étions des traîtres au pays charentais et à ses symboles. Dans cette véritable logorrhée, gratuite et parfois méchante, qui plus est sans fondements quant à nos intentions et en plein amalgame historico-linguistique, le plus visé est Pierre Péronneau parce que sa fibre d'enfant devant l'image de son grand-père Goulebenéze est évidemment la plus vulnérable. Il connaît ainsi pendant plusieurs mois un réel harcèlement, un acharnement à le blesser relevant d'une hargne incompréhensible. Après avoir essayé de raisonner entre gens de bonne compagnie, nous décidons alors de ne plus répondre. Peu à peu, le flot se calme...

Quelques mois plus tard, début 2007, il reprend de la vigueur. Le même petit groupe, dorénavant intitulé « collectif pour la défense de l'identité saintongaise » et fort de sa réussite à avoir fait reconnaître le saintongeais comme « langue de France », abandonne sa cible précédente pour concentrer sa pression sur l'éditeur du *Goulebenéze*, autrement dit moi-même. Du terrain de déstabilisation psychologique, il passe à la menace plusieurs fois exprimée par téléphone de *boycott* actif à l'encontre du livre. Jeter l'interdit sur Goulebenéze s'avérant vraiment paradoxal de la part de défenseurs du saintongeais, ces menaces verbales ne furent jamais suivies d'un appel officiel au boycott.

Dans le même temps, on m'accuse, cette fois-ci de façon écrite et publique, d'être pour les Charentes une réincarnation du diable ! Ce débarquement du diable dans le débat contribue d'ailleurs à atténuer le dénigrement à l'encontre de Pierre Péronneau et Charly Grenon puisque leur reniement proviendrait ainsi de l'ensorcellement qu'ils auraient subi de la part de leur diable d'éditeur ! Devant l'outrance, on ne peut que rire ; devant le délire, on éprouve de la tristesse pour ceux qui en sont affectés.

La raison affichée de tout ce remue-ménage réside dans mon choix d'Éric Nowak pour analyser l'œuvre de Goulebenéze au plan linguistique. Sous prétexte qu'il a été en son temps un des tenants du « poitevin-saintongeais », comme d'ailleurs la plupart des patoisants et folkloristes régionaux, il se voit rejeté, ostracisé, maudit même avant que quiconque ait lu son texte, en un *a priori* à œillères, pour ne pas parler de relents douteux relevant du trucage de ses articles destinés à marteler l'offensive.

Il est clair que devant ces débordements, je me suis senti responsable d'y avoir involontairement soumis mes auteurs : Charly Grenon à des mises en cause orales de son honnêteté intellectuelle, Éric Nowak à des insinuations frisant l'injure personnelle et Pierre Péronneau à un ignoble chantage émotionnel.

Une cohabitation souriante

Quel est le sujet réel de la dispute ? Un ouvrage de fond comportant l'œuvre complète de Goulebenéze s'accompagne d'une courte annexe linguistique écrite par un auteur réputé « poitevin-saintongeais » au moment où le saintongeais se voit reconnu « langue de France », ce qui équivaut à l'enterrement du faux concept de « poitevin-saintongeais ».

L'affaire est ancienne. Depuis près de deux siècles, les dialectologues ou tout simplement ceux qui se sont intéressés aux différents patois d'entre Loire et Gironde ont inventorié les ressemblances entre eux, en particulier par leur proximité avec le substrat de langue d'oc, en l'occurrence le limousin, ainsi que de notables différences de prononciation et de vocabulaire. Pendant longtemps, il était admis que plusieurs branches ou sous-branches formaient cet ensemble, d'une certaine façon comparable à celui du « franco-provençal » entre oïl et oc : le poitevin campé sur une tradition bien établie, l'angoumois parfaitement individualisé par de puissants travaux scientifiques mais handicapé par de rares textes littéraires, enfin le saintongeais de plus en plus dominant grâce à l'éclosion d'une véritable littérature dont la *Mérine à Nastasie* reste le joyau, grâce aussi au développement d'un vaste mouvement patoisant dont le *Subiet* figure l'emblème imprimé et les nombreux bardes son pendant de spectacle vivant, lié à la brisure de la Belle Époque, entre exode rural et émergence du lien balnéaire avec les côtes charentaises.

Entre ces trois dialectes qu'au XVI^e siècle Montaigne différenciait clairement tout en

opposant leurs caractères « brodes [mous] , secs, brefs » à ceux du français « gracieux, délicat et abondant », il apparaissait et il apparaît toujours difficile de leur trouver des limites géographiques établies : de nombreuses zones de transition y étaient identifiées sans pour autant qu'on y menât une guerre de tranchées sur des frontières par nature indéfinissables. La plus notable était et reste l'Aunis. Un des arguments les plus utilisés dans la dispute actuelle destinée à individualiser le poitevin et le saintongeais est celui de l'escargot : « cagouille » en saintongeais, « lumat » en poitevin. Or de tous temps, l'Aunis est un pays de lumats !

Cette situation de cohabitation souriante et sans prétentions d'aucune sorte où les différents patois étaient pratiqués en tant que tels, avec humour et intimité locale, correspond parfaitement à la personnalité et à l'œuvre de Goulebenéze : ce Saintongeais appelé Poitevin fait symboliquement le lien avec son pseudonyme de scène, son « châfre » au goût de sourire et d'empathie aux autres, compris bien au-delà de son village natal de Burie.

Il n'est pas sans intérêt de noter que la fin de la vie de Goulebenéze, cette période où son personnage de bonne humeur se mit à moins plaire pour ensuite traverser plusieurs années de purgatoire, coïncide très exactement avec la montée d'un climat nouveau dans le monde patoisant. De la même façon que le premier exode rural et la généralisation du français comme la seule langue désormais utile – et obligatoire – avaient entraîné la sortie du patois hors de ses cours de ferme pour le propulser sur scène et dans des journaux spécialisés, le second exode rural, celui qui prit toute son ampleur dans les années 1960, suscite alors un intérêt puissant pour la ruralité en train de disparaître et ses langages bientôt mythifiés. En 1900, on riait de bon cœur mais dans l'apparente moquerie qu'on faisait du patois paysan se cachait l'angoisse du changement de société. En 1968, il n'est plus question de rire, ni surtout de se moquer – même au second degré –, tout devient question d'identité. Le mot même de patois est banni au profit de celui de « parlanjhe » et ceux qui continuent à l'utiliser, parce qu'il figure une vérité sociologique essentielle des anciens villages, se voient accusés de mépriser le monde rural ! On voit même depuis quelque temps des intellos poitevins et assimilés diffuser sur internet des attaques dirigées contre les « fachos patoisophiles » de Saintonge ! Ce serait de la diffamation si ce n'était pas aussi grotesque...

Un trait d'union d'utopie

À la suite des travaux de Raymond Doussinet et de Geneviève Massignon, les premiers à se saisir des parlanjhes sont les pionniers de la SEFCO : ils y voient l'argument principal à sauvegarder la mémoire des villages. Fondée en 1961 par un Gascon devenu Rétais, Raymond Vignaux dit Daniel Hervé, l'association possède son centre de gravité en Charente-Maritime malgré son nom de Société d'études folkloriques du Centre-Ouest (aujourd'hui Société d'ethnologie et de folklore du Centre-Ouest, possédant son siège à Saint-Jean-d'Angély). Consciente d'un évident ensemble folklorique et linguistique que résume son nom, elle lance un vaste chantier dit du « glossaire », une magnifique aventure pilotée par Jacques Duguet qui, tout au long de son élaboration, prend un soin jaloux à noter les origines des mots afin de mettre en valeur leur infinie variété.

Quelques années plus tard, en 1968, est créée l'UPCP (Union pour la culture populaire en

Poitou-Charentes et Vendée, possédant son siège à Parthenay). La zone géographique visée est la même que celle de la SEFCO mais elle gravite nettement autour des Deux-Sèvres. De façon assez parallèle au glossaire de la SEFCO, André Pacher, le principal animateur de l'UPCP, lance en 1970 l'Opération de sauvetage de la tradition orale paysanne (OSTOP). C'est de cette époque fertile en idées généreuses et en illusions sociales que date le concept de « poitevin-saintongeais » : l'ensemble linguistique et folklorique se voit aggloméré par un trait d'union auquel, à l'époque, personne ne trouve à redire. Le « poitevin-saintongeais » devient l'un des drapeaux de l'UPCP et se voit vite adopté par la SEFCO comme fondement à son glossaire.

On le sait, il existe quatre types d'expression autour de tous les patois : une forme véhiculaire en voie d'extinction depuis longtemps, mais avec des braises parfois encore actives, une forme littéraire avec sa part artistique tenue par les bardes du « spectacle vivant » (la forme la plus connue, celle dont Goulebenéze figure l'exemple accompli), une forme rhétorique représentée par toute une série de publications du genre glossaire et par les propositions diverses sur la graphie, une forme historique enfin qui n'est autre que la recherche scientifique des origines. Ces quatre types d'expression cohabitent et souvent s'interpénètrent, mais chaque approche conserve très largement sa spécificité. Les deux premières dans le domaine de la pratique, les deux dernières dans celui de l'analyse.

Lors du premier exode rural, domine l'approche littéraire, celle des bardes ; au moment du second exode, de façon péremptoire, se met à dominer l'approche rhétorique qui s'empare du patois pour finalement l'anesthésier. Des deux côtés, SEFCO et UPCP, et souvent en symbiose, des travaux de fond s'effectuent, surtout autour du recueil de mots à la SEFCO et de chansons à l'UPCP. Toutefois, comme c'est inscrit dans toute bonne rhétorique, l'esprit du temps évolue : le désir de sauvegarde des traditions, commun aux deux associations, se transforme graduellement en désir de codification. En effet, une grande question se pose, celle de savoir comment écrire ce parlanjhe dont on commence à publier des grammaires et des dictionnaires. Jusqu'ici, chaque patoisant avait ses propres règles, évolutives d'ailleurs avec le temps et ce qu'il observait chez ses collègues du *Subiet* ou d'autres publications. Comme l'analyse Jacques Duguet dans la lettre « A » de son glossaire (1978), il s'agissait d'une « graphie de réaction ». Anarchique certes et abusant de l'apostrophe, mais émancipée de toutes règles.

En 1978, la SEFCO est donc la première à proposer une graphie normalisée : « Dans la mesure où nos parlars possèdent des sons et des groupes de sons qui n'existent pas en français, il faut bien s'écarter des habitudes du français », écrit Duguet à propos de l'introduction qu'il propose du « L » mouillé sous forme du « ll » comme dans « tablle » pour « table ». Le mouvement de codification est lancé. En 1982, l'UPCP propose une graphie sensiblement différente, dite « localisée », sans redoublement de consonnes, avec des trémas sur certaines diphtongues (äï, eï, äïn, oïn et ëïn) et une généralisation de la consonne mouillée « ll » en toutes positions. Dès 1987, à l'initiative de Vianney Piveteau (dit Pivetea), l'UPCP va plus loin en établissant une graphie dite « normalisée », plus phonétique encore et rendue officielle en 1993 lorsque Michel Gautier fait paraître sa *Grammaire du poitevin-saintongeais* dans laquelle il maintient toutefois la référence aux graphies « localisées » comme pour rassurer ses lecteurs. Cette nouvelle façon d'écrire, fort éloignée de la pratique des patoisants

qui ont toujours été attachés à conserver une structure française à leur langue, rend malaisée la compréhension des textes pour nombre de lecteurs, qu'ils soient d'ailleurs poitevins ou saintongeais. C'est ainsi que la Saintonge ou la Saintonjhe chère à Goulebenéze devient la Séntunjhe... Consciente de cet état de fait, la SEFCO réagit en modérant les excès proposés par Piveteau et Gautier : en 1992, elle modifie légèrement la graphie Duguet et évite le systématisme de l'UPCP qui aboutit par exemple à écrire « palle » pour « paille » !

Extraordinaire utopie que celle prônée par l'UPCP... Sa codification destinée à créer de toute pièce une langue différente du français aboutit à des difficultés de lecture telles que la plupart des patoisants restent fidèles à leurs graphies traditionnelles et clament de plus en plus que les intellos du parlanjhe ont perdu le bon sens. Or, depuis la loi de décentralisation de 1982, existe une nouvelle collectivité territoriale aux pouvoirs encore faibles mais prometteurs : la région Poitou-Charentes. Elle fait donc tout pour se créer une légitimité identitaire, surtout à partir de 1988, sous la présidence de Jean-Pierre Raffarin. Le « Picto-Charentais » parlant le « poitevin-saintongeais » naît ainsi du désir d'affirmation de l'autorité régionale. Des budgets sont libérés pour appuyer la démarche, l'UPCP devient un des partenaires institutionnels du parcours, on développe la chaire de langues régionales de l'université de Poitiers qui inscrit dans son programme le poitevin-saintongeais aux côtés de l'occitan limousin, on suscite la création d'émissions de radio et de télévision, on multiplie les colloques et les manifestations, on favorise la publication de documents et de livres dont la collection *Parlanjhe* chez Geste, la filiale de l'UPCP, est la plus en vue...

En 1996, y est publié un gros *Dictionnaire du poitevin saintongeais* coordonné par Vianney Piveteau (le trait d'union n'existe pas dans le titre mais réapparaît dès la deuxième ligne de l'avant-propos comme « dicciounaere poetevin-séntunjhaes »). Il est rédigé en graphie normalisée UPCP et surtout banalise toutes les origines géographiques des mots en n'en citant aucune pour appuyer la classification bientôt officielle du « poitevin-saintongeais » comme « langue de France » (rapport de Bernard Cerquiglini de 1999).

La même année, en réaction à ce dictionnaire caricatural ainsi qu'à plusieurs autres publications dont les actes d'un colloque d'octobre 1994 présidé par Jean-Pierre Raffarin et consacré à *La Langue poitevine-saintongaise*, colloque auquel aucun Saintongeais n'avait été convié à s'exprimer, *Aguaine*, la revue de la SEFCO, publie un compte rendu de lecture sous le titre du « Fâcheux Trait d'union ». Il est de moi et j'y prends clairement position contre les prétentions du « poitevin-saintongeais » à devenir une langue indépendante, c'est-à-dire à côté du champ linguistique du français, englobant le saintongeais pour de pures raisons de conquête administrative du Poitou-Charentes. Je m'y élève aussi contre la cuistrerie de la nouvelle graphie de l'UPCP, relevant plus du « gauchisme linguistique, la maladie infantile de tout patois qui cherche à se réveiller » que d'un effort sérieux à sauvegarder un patrimoine de proximité. Ces quelques lignes me valent alors de nombreuses réactions, souvent violentes, m'accusant d'irresponsabilité car, mettant en doute la démarche unitaire de reconnaissance du « poetevin-séntunjhaes »; le comparant à un « esperanto sans espérance », je fragiliserais le dossier d'obtention des subventions qui y sont associées !

Un « nouveau saintongeais » ou un saintongeais de toujours ?

C'est d'ailleurs une affaire de subventions non accordées à son *Lexique du patois charentais* qui est à la base de la création du « collectif », comme l'exprime avec candeur Maryse Guedeau, son animatrice. Dans le lexique que son magazine *Xaintonge* se met à publier à partir de 2003, elle revient à peu de choses près à la graphie habituelle des patoisants, d'autant qu'elle-même dans ses articles se sert volontiers, avec talent d'ailleurs, de Gueurnut, le personnage du « pézant » inventé par Goulebenéze, faux naïf et vrai râleur, pour faire passer son patois tout en exprimant son ironie. L'année suivante, la SEFCO publie un *Lexique français / poitevin-saintongeais* aligné sur les positions de l'UPCP, en particulier quant à la non-localisation de l'origine des mots, mais évitant les excès dérisoires de sa graphie normalisée et de ses néologismes empruntés au français comme – pour se limiter à la lettre « T » – les mots « talleür », « technicién », « télévisiun », « trunpète » ou « ténpan » que Vianney Piveteau avait compulsivement collectionnés dans son dictionnaire. On prétend que le ridicule ne tue pas, l'adage se révèle faux pour le « poetevin-séntunjhaes » et Gueurnut ou « Goulebeunaise » (*sic*) en auraient bien ri !

Quant au *Lexique* de la SEFCO dont le titre est manifestement repris de celui de *Xaintonge*, il annonce en quatrième de couverture que "les recherches entreprises par la SEFCO et par l'UPCP depuis quarante ans ont mis en évidence l'unité linguistique qui permet de parler de poitevin-saintongeais ; cependant les collectes ont aussi révélé des différences assez caractéristiques selon les localisations géographiques" (dont il faut rappeler que la SEFCO les a abandonnées, contrairement à la richesse de son ancien *Glossaire* !) Dans la notice consacrée à Michel Renaud, le coordinateur du *Lexique*, je soulignais qu'un tel discours "s'appelle ménager la chèvre et le chou, mais en l'occurrence la chèvre est poitevine et le chou saintongeais lui est offert sur un plateau !" (*Dictionnaire biographique des Charentais, Croît vif*, 2005, p. 1110)

L'histoire retiendra qu'en 2007, grâce aux efforts de Maryse Guedeau et de son « collectif », grâce aussi aux appuis politiques qu'elle a reçus de Charente-Maritime (en une sorte de pied-de-nez du département à la région !), le saintongeais a été reconnu « langue de France ». Non sans prudences de la part du délégué général à la langue française et aux langues de France, Xavier North. Celui-ci souligne le « caractère purement indicatif » de la classification et la « commune appartenance au domaine d'oïl » de « parlers génétiquement proches comme ceux du Poitou et des Charentes ». Il insiste enfin sur la représentation que se font les « locuteurs saintongeais d'avoir un parler autonome » perçu « comme une modalité du français et non comme une langue indépendante ».

On ne peut que se réjouir du résultat obtenu, notamment pour l'idée qu'une langue est avant tout la manifestation d'une identité à laquelle se réfèrent ceux qui la pratiquent et pour le rattachement du saintongeais et du poitevin au domaine français. C'est peut-être là le point le plus important de cette décision, celui qui, en tout cas, met à bas les prétentions de l'UPCP à recréer une langue possédant son propre domaine linguistique. Selon la façon dont ils seront vécus, ces deux points forts portent en eux le meilleur comme le pire. Ils peuvent être

accentués vers une identité d'enfermement ou développés vers un état de respect mutuel entre patoisants « génétiquement proches ».

Les paradoxes de cette reconnaissance sont en effet notables. L'action de l'UPCP et celle de la SEFCO ont très largement contribué au renouveau des patois et c'est l'extrémisme des tenants du « poitevin-séntunjhaes » qui a eu comme conséquence un sentiment de dépossession de la part des patoisants charentais. La plupart se sont sentis dévalorisés et ostracisés par le ridicule de la graphie qu'on tentait de leur imposer alors qu'à mon sens le véritable danger venait, non pas de divagations pontifiantes dont on ne pouvait que se gausser, mais de l'impérialisme de clocher qu'elles enveloppaient en gommant la variété géographique constitutive des patois.

Ce sentiment d'une véritable expropriation linguistique s'est donc graduellement focalisé dans l'idée d'une reconnaissance officielle du saintongeais. Grâce à Maryse Guedeau et à son « collectif », le « poitevin-saintongeais » est dorénavant un concept mort et enterré ; mais de même que les symboles d'un empire survivent à sa disparition, la tentation, côté poitevin comme côté saintongeais, s'affiche clairement dans un nouveau besoin artificiel de classification. Et peut-être même de codification... J'entends dire que sur le front nord se prépare une contre-offensive destinée à nier l'existence du saintongeais en le gommant purement et simplement de toute référence linguistique et historique pour promouvoir un poitevin (sans son trait d'union saintongeais qui, finalement, le gênait !) couvrant l'ensemble du territoire d'entre Loire et Gironde.

J'entends aussi dire qu'en face se prépare une nouvelle graphie qui pourrait s'imposer au saintongeais, je note surtout que le saintongeais cherche dorénavant à devenir la « langue officielle » des Charentes, au mépris de toutes les nuances et différenciations qui trament les patois des deux départements ! Avec en germe, conflits de frontières et probable dépérissement interne par esprit de chapelle... En fait, sur un terrain largement préparé par le « poitevin-saintongeais », le « nouveau saintongeais » pourrait pratiquer les mêmes errements ! Le risque serait alors d'aboutir à un concept aussi politiquement ambigu et scientifiquement inexact que le précédent. Si les Charentais de demain devaient se servir de la reconnaissance du saintongeais comme « langue de France » pour se comporter avec une arrogance hors de saison, il ne seraient en rien les héritiers d'un Goulebenéze et d'une riche tradition patoisante mais ceux des travers qu'à juste titre ils reprochaient à l'UPCP du poitevin-saintongeais !

Une langue est avant tout affaire d'identité de groupe. C'est aussi le cas pour les patois. S'il y a adhésion, il y a existence. Le reste, notamment les élucubrations intellectuelles ou les manigances de couloir, ne compte pas. Or existe une adhésion certaine en pays charentais pour le saintongeais (sauf dans la Charente limousine de tradition occitane et avec des nuances notables en Angoumois et dans les zones intermédiaires comme le sont l'Aunis, le nord de la Basse-Saintonge et le Ruffécois).

Personnellement j'approuve à 80% le travail identitaire réalisé par le collectif et m'en réjouis. Malheureusement, des opinions erronées, en particulier concernant le territoire couvert par le saintongeais, entachent sa réussite et affaiblissent sa position en ouvrant la porte à des critiques justifiées. Dommage... A l'évidence, mes amitiés vont de ce côté, mais il est plus éprouvant de constater le péremptoire chez ses amis que chez ceux qui ne le sont pas.

Quant aux prétentions poitevines, depuis de nombreuses années, je les désapprouve à 80%, ce qui signifie que je ne peux faire autrement que de les approuver à 20%. En effet, je ne nie pas l'apport de la SEFCO et de l'UPCP au renouveau des patois, je ne nie pas non plus l'effort de recherche linguistique réalisé par quelques grands noms ; j'y suis sensible car il plaide la plupart du temps pour une grande diversité des patois. En revanche, je continue de trouver regrettable l'enfermement doctrinaire auquel les intellos du parlanjhe sont parvenus et blessant le mépris avec lequel ils récusent la notion même de patois.

Bien que n'étant moi-même nullement patoisant, mais sensible à l'écoute de ces mots qui font partie de mon environnement affectif et touché par l'action de sauvegarde de ceux qui savent les dire avec souvent beaucoup d'humour, je partage ce sentiment des Charentais qui refusent de se laisser dépouiller d'une part de leur identité.

Dans l'œuvre complète de Goulebenéze, le mot "parlanghe" apparaît une seule fois : c'est dans un texte de 1921 qu'il changea en 1941 par le mot "langage". En revanche, le mot "patois", le plus souvent associé à l'adjectif "charentais" revient très souvent sous sa plume. C'était son signe de reconnaissance, son emblème, son symbole. Et si Goulebenéze est aujourd'hui le personnage le plus célèbre des Charentes, c'est pour cette unique raison : une affaire d'identification à son patois de sourire et d'entrain.

Espérons que la coïncidence de dates entre la publication des oeuvres complètes de Goulebenéze et la reconnaissance du saintongeais comme langue de France dont l'histoire locale retiendra qu'elle est essentiellement due à Maryse Guedeau soit vécue comme un signe de renouveau et remette en route une dynamique d'épanouissement. Espérons que cette « victoire saintongeaise » du collectif ne tombe pas dans un nouvel impérialisme de clocher. Espérons que, comme avant cet égarement du « poetevin-séntunjhaes », cause insigne des disputes actuelles, on se remette à travailler ensemble, sereinement, dans un esprit de respect et d'enrichissement mutuels. Espérons que les dialectologues restent dans leur champ rhétorique et sachent entendre ceux sans la pratique desquels leur discipline deviendrait un champ de ruines. Espérons aussi que cette position avant tout consensuelle ne soit pas prise entre deux sectarismes contraires, les jusqu'au-boutistes du poitevin-saintongeais tirant sur de prétendus « fachos patoisophiles » et d'éventuels fanatiques du « nouveau saintongeais » sur des auteurs ensorcelés par le diable ! Même quand ils sont de clocher, le dogmatisme et l'intolérance sont insupportables. Plaide en ce sens de l'ouverture aux autres le symbole lumineux qu'est Goulebenéze, dans un climat d'humour vigoureux et de finesse villageoise.

François Julien-Labruyère (2007, corrigé 2008)